

Département du Pas-de-Calais
Canton de DOUVRIN
Commune de BILLY-BERCLAU



**DÉCISION PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE 2122.2
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

N° DEC24-06-21-35

**Attribution du marché n°2024-TRAV04 – Accord cadre à bons de commande de travaux pour
l'entretien et la réalisation de travaux neufs de voiries communales**

Le Maire de la commune de BILLY-BERCLAU

VU l'article L.2122.22 du Code Général des collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal N° 2020.09.21.02 en date du 21 septembre 2020 portant délégation au Maire des attributions prévues à l'article L.2122.22 du Code Général des collectivités Territoriales;

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner une entreprise de travaux pour l'entretien et la réalisation de petits travaux neufs de voirie communale ;

CONSIDÉRANT qu'une procédure n°2024-TRAV04, a été mise en œuvre par un avis de marché n° 24-54030, envoyé le 06/05/2023 pour une publication jusqu'au 31/05/2024 sur le site du BOAMP et que la concurrence a joué correctement ;

DÉCIDE

Article 1 : après analyse et classement des offres reçues, d'attribuer le marché à l'entreprise GUINTOLI – Agence Bassin Minier – Zone Industrielle la Motte du Bois – 62440 Harnes (siret : 447 754 086 00349), celle-ci ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse ;

Article 2 : que le marché est conclu pour une période initiale du 01/07/2024 au 31/12/2024, puis il est reconduit tacitement pour 3 périodes successives de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

Article 3 : que les montants maximum annuels sont définis comme ci-dessous :

Période	Maximum HT
01/07/2024 au 31/12/2024	100 000 €
01/01/2025 au 31/12/2025	220 000 €
01/01/2026 au 31/12/2026	220 000 €
01/01/2027 au 31/12/2027	220 000 €

Article 4 : que les sommes maximales du marché sont prévues aux Budgets de l'année en cours et de celles à venir ;

Article 5 : que le Trésorier Municipal et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'appliquer la présente décision.

Fait à BILLY-BERCLAU, le 24 juin 2024

Le Maire, Steve BOSSART

